



SYNDICAT DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS DE PARIS

Affilié à la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs

75 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tél. : 01.45.22.49.80

syndicatkkrparis@wanadoo.fr - <http://www.smkrp.org>

Enregistré sous le N° 8594 - SIRET N° 303 731 343 00016 - Code APE : 7715

Monsieur Bertrand DELANOË

Maire de Paris

4 rue Lobau

75004 PARIS

Réf. : 2008-05-20/PC/MP-BD-SSD

Paris, le 20 mai 2008

Le Président

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance de la création d'une carte « Sésame-soins à domicile ». Cette mesure a été prise sans aucune concertation des organisations professionnelles et ne répond en rien à l'attente des Masseurs-Kinésithérapeutes parisiens. Le Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes de Paris a d'ailleurs publié en date du 20 mars 2008, un communiqué des plus défavorables vis-à-vis de cette nouvelle carte. Face à l'installation d'une véritable carence de la distribution des soins de kinésithérapie à domicile à Paris, il est indispensable qu'une réponse globale et cohérente, construite cette fois en collaboration avec les représentants des professionnels, soit mise en œuvre.

Nous exigeons la gratuité du stationnement et le droit de stationner sur les emplacements « livraisons » durant nos visites. De plus, une tolérance bienveillante devant le stationnement non réglementaire du véhicule d'un Masseur-Kinésithérapeute en visite s'il est dûment identifié et à condition, bien sûr, qu'il n'entrave pas la circulation, doit être observée par les forces de Police. Notre insigne professionnel, à savoir le caducée délivré par le Conseil de l'Ordre, doit suffire à nous octroyer ces avantages. C'est bien le cas des médecins pour lesquels la Mairie de Paris n'a pas inventé une carte sésame « consultation médicale à domicile ».

D'autre part, en dehors du contexte de la délivrance des soins à domicile, et afin d'instaurer une égalité de traitement entre les libéraux de santé et les commerçants et artisans, nous demandons la création d'une carte Sésame « Professionnels de Santé » qui, à l'image de la carte Sésame « Artisan Commerçant », nous donne la possibilité de stationner à proximité de nos cabinets pendant 10 heures consécutives au tarif de 0,50 € par jour.

Enfin, le stationnement ne constituant pas le seul problème, il est impératif que l'autorisation d'emprunter les couloirs de bus nous soit accordée.

Nous avons le regret de vous informer que devant l'inadéquation de la carte « Sésame-soins à domicile » vis-à-vis des difficultés rencontrées par les Masseurs-Kinésithérapeutes parisiens, nous avons invité nos adhérents à ne pas acquérir cette carte.

Restant à votre disposition afin de vous présenter nos légitimes revendications et pour vous informer sur une situation intolérable engendrant un réel problème de santé publique, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe COCHARD